

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers
élus :
15

Séance du 8 DECEMBRE 2025 à 19H15

Sous la présidence de M. Bernard DE FEYTER, maire

Conseillers en fonction :
15

Présents :
13

Présents :

M. DE FEYTER	M. JAZBINSEK	Mme MALINI
M. PRODÖHL		Mme HOULLE
M. WAGNER	Mme NANTERN	M. SZCZERBOWSKI
	M. SCHAEER	M. SCHAMBION
Mme ALTMEIER	Mme GAMEL	M. SIEBERT

Nombre de procurations :
2

Absents excusés :

Mme MEGEL
Mme MALIZIA

Procurations données à

Mme HOULLE
Mme NANTERN

Secrétaire : Mme NANTERN

1. BUDGET PRINCIPAL 2025 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Maire rappelle que le budget étant un acte d'autorisation et de prévision, il doit être ajusté en cours d'exercice pour tenir compte de la mise en œuvre des projets, d'éventuels événements imprévus et des notifications de recettes qui parviennent à la Commune.

Ces événements viennent modifier les autorisations initiales du budget primitif voté pour l'exercice 2025.

Sont concernés par cette décision modificative :

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- Des **dépenses nouvelles** : rénovation avant relocation du bâtiment actuellement vacant du 7 rue de Behren;
- Des **ajustements de dépenses** : plateau surélevé au lotissement le Verger et achèvement des travaux au quartier Langefelder ;
- Des **recettes nouvelles** à prévoir le cas échéant par recours à l'emprunt.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de **modifier le budget primitif principal 2025** comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	118 000.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	0.00 €	118 000.00 €
D-2111 : Terrains nus	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2131 : Constructions bâtiments publics	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2151 : Réseaux de voirie	0.00 €	35 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2184 : Matériel de bureau et mobilier	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	53 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-231 : Immobilisations corporelles en cours	0.00 €	65 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	65 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	118 000.00 €	0.00 €	118 000.00 €
Total Général		118 000.00 €		118 000.00 €

2. REHABILITATION DES SOLS DE LA SALLE DES FETES : **TRAVAUX ET DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Le Maire indique au Conseil que la problématique de vétusté des sols de la salle des fêtes s'accroît et qu'il convient d'y apporter une réponse pérenne autre que les interventions régulières des agents techniques sur chaque dalle.

Il rappelle que cet équipement est la principale installation communale à la fois culturelle, sportive et de loisirs, très appréciée des usagers et bénéficie en ce sens d'une utilisation intensive.

Il souligne que les sols de ce dernier, d'origine, datent de près de 30 ans et ont subi la dégradation liée aux facteurs cumulés du temps et du défaut de la toiture et des menuiseries extérieures.

Il informe que le dispositif de soutien DETR « Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux » proposé par la Préfecture de la Moselle permet de soutenir les travaux d'amélioration et de transformation de locaux existants (façade, toiture, huisseries...).

Il propose, de réhabiliter ces sols afin de garantir un parfait usage de cet équipement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

- ⊕ De procéder à la **réhabilitation des sols de la salle des fêtes** (fourniture et pose d'un sol souple ou carrelé adapté) pour un montant estimé de **46 602.75€HT** ;
- ⊕ De **solliciter la subvention DETR 2026**.

3. BATIMENT DU 7 RUE DE BEHREN – TRAVAUX DE REHABILITATION

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'ancienne école de Gaubiving, désaffectée, propriété de la Commune, a été transformée en bâtiment paramédical et louée depuis 2011 à la SCM BAIL SCHUH Kinésithérapeutes.

Depuis mi-septembre 2025, ces derniers ont délocalisé leur activité au Technopole Forbach Sud à Behren-lès-Forbach.

La Commune tient à conserver le précédent usage de ce site mais souhaite profiter de sa vacance actuelle pour procéder dans un bref délai aux travaux de réhabilitation et d'amélioration en régie et avec des prestations d'artisans: isolation, faux plafonds, chauffage, électricité, sol, climatisation, menuiserie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

- ⊞ De fixer une **enveloppe de 25000€ HT** pour l'ensemble de ces travaux ;

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents.

4. CREATION D'UN PLATEAU ROUTIER CARREFOUR LOTISSEMENT LE VERGER

M. le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 24/04/2025 de mener un programme de mise en sécurité du **croisement Lotissement Le Verger/Rue de Tenteling (D31c)**.

Le bureau d'études GUELLE FUCHS (Forbach) a rédigé un cahier des charges pour la consultation d'entreprises pour les travaux de mise en place d'un plateau surélevé conforme aux prescriptions de l'UTT. Le Maire indique que le mieux disant est l'entreprise KLEIN TP.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DECIDE :

- ⊞ De mandater l'entreprise **KLEIN TP** (Diebling) pour les travaux de mise en place d'un **plateau surélevé au croisement Lotissement Le Verger/Rue de Tenteling (D31c)** pour un montant de **41 937.00€ HT**.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents.

Vote : Pour (14) – Abstention (1)

5. ATELIER TECHNIQUE MUNICIPAL – PRODUCTION PHOTOVOLTAIQUE **CONVENTION AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE ENEDIS**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, la toiture des nouveaux ateliers municipaux à Folkling au lieudit du « Grosswald » est munie de panneaux photovoltaïques ayant un double objectif :

- L'autoconsommation collective par une partie des bâtiments communaux ;
- La revente du surplus au tarif réglementé par EDF.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

- ⊕ De contractualiser par le biais d'une **convention d'autoconsommation collective** avec **ENEDIS** pour une durée indéterminée.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents.

6. ATELIER TECHNIQUE MUNICIPAL – PRODUCTION PHOTOVOLTAIQUE **CONTRAT DE RACHAT EDF**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, la toiture des nouveaux ateliers municipaux à Folkling au lieudit du « Grosswald » est munie de panneaux photovoltaïques ayant un double objectif :

- L'autoconsommation collective par une partie des bâtiments communaux ;
- La revente du surplus au tarif réglementé par EDF.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

- ⊕ De contractualiser par le biais d'un **contrat d'achat de l'énergie électrique produite** avec **EDF** pour une **durée de 20 ans** au tarif réglementé en vigueur (incluse prime à l'investissement de 6764€).

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents.

7. ATELIER TECHNIQUE MUNICIPAL – CONTRAT DE TELESURVEILLANCE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre de la construction des ateliers municipaux à Folkling au lieudit du « Grosswald », la prestation de vidéoprotection a été confiée à l'entreprise SB CONCEPTION (Diebling).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

- ✚ De mandater l'entreprise **SB CONCEPTION** (Diebling) pour un **contrat de télésurveillance des ateliers municipaux** du 1 chemin du Grosswald pour un montant de **49.50€ HT/mois + 60€ HT** de validation technique initiale.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents.

8. MISE EN ŒUVRE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE – PARTICIPATION FINANCIERE DE LA CA FORBACH PORTE DE FRANCE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 25/03/2025 **portant sur la mise en œuvre du programme Trame Verte et Bleue.**

Par délibération du 19/12/2024, la CA Forbach Porte de France propose d'apporter son concours financier aux communes lauréates de l'appel à projet. Cette participation est fixée à 50% du montant restant à charge dans la limite de 10000€ sur 3 ans. Elle pourra être fractionnée sur divers projets sur la durée des 3 ans.

Les financeurs ont validé un soutien à hauteur de 80% de l'ensemble du programme de la Commune de Folkling ci-dessus, la CA Forbach Porte de France interviendra en sus :

PROGRAMME	Estimation HT
Recherche des biens vacants sans maître sur le ban communal	17 500.00 €
Création d'un verger communal au chemin du Hünenberg	10 684.73 €
Végétalisation de l'espace public lotissement Bel Air à Gaubiving	7 380.67 €
Végétalisation de l'espace public	8 781.14 €
Total	44 346.54 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la **convention portant sur les modalités de participation financière de la CA Forbach Porte de France au programme Trame Verte et Bleue.**

9. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Le Maire fait part au Conseil Municipal des demandes de subventions émises par des tiers auprès de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'attribuer la subvention suivante :

Organisme	Nature	Objet	Montant attribué
Séniors Rencontres Détente Loisirs Folkling-Gaubiving	Association	Subvention de fonctionnement 2025	<u>300€</u>

10. SUBVENTIONS VOYAGES LINGUISTIQUES ET CULTURELS COLLEGE DE COCHEREN

Le Maire informe le Conseil de la demande d'aide financière émise par le Collège de Cocheren pour les élèves de Folkling-Gaubiving participant aux voyages linguistiques ou culturels en 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- ⊞ De **subventionner les 4 élèves participants à hauteur de 50€** chacun pour leurs séjours linguistiques ou culturels en 2026.
- ⊞ De **verser ces sommes au Collège de Cocheren** qui se chargera d'en déduire le montant à la charge des familles.

11. GROUPE SCOLAIRE – CREDITS DE FONCTIONNEMENT ET DE TRANSPORT 2026

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune participe annuellement aux frais de fonctionnement pédagogique et de transport pour les sorties scolaires des élèves.

Il propose de fixer l'enveloppe 2026 et de la notifier à la Direction de l'Etablissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de fixer la participation comme suit pour l'année civile 2026 :

Objet	Enveloppe 2026
Fonctionnement	3000€
Transport scolaire	1250€

12. PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE SANTE ET PREVOYANCE **– REVALORISATION**

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi N° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39,

Vu la loi N° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38,

Vu les dispositions du décret N° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu les délibérations du 24/11/2020, fixant les participations complémentaire santé et prévoyance en vigueur,

Vu la délibération du 19/10/2022 d'adhésion de la commune de FOLKLING à la convention de participation santé proposée par le centre de gestion et dont l'assureur est MNT/MUT'EST pour la période 2023-2028.

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 17 octobre 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE

- De poursuivre la participation, à la couverture santé et prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents revalorisée comme suit :

Complémentaire	Nature du contrat		Participation brute au 01/01/2026
Santé	Convention de participation santé MNT/MUT'EST 2023-2028	Individuel	25 €
		Famille	50€
Prévoyance	Labellisation	Individuel	15€

13. SALLES COMMUNALES – MISE A DISPOSITION EN PERIODE ELECTORALE MUNICIPALE 2026

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2144-3,
CONSIDERANT la nécessité d’optimiser les conditions de mise à disposition de ces salles municipales en périodes préélectorale et électorale, et de garantir une parfaite égalité de traitement entre les différents demandeurs,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l’unanimité,

DECIDE de la **mise à disposition gratuite des salles pendant la campagne préélectorale et électorale des municipales de 2026** de Folkling encadrée comme suit :

Demandeur	Figure sur la liste électorale de Folkling
Objet	Réunion publique ou de liste
Durée	1 jour/ semaine
Jours	Lundi au Jeudi en fonction des disponibilités
Limite	4 réservations pour une même liste toutes salles
Salles	Foyer – Salle annexe – Salle des fêtes

POINTS DIVERS

REMARQUES SUR LE PV DE LA SEANCE DU 14.10.2025 – TARIFICATION DE LOCATION DES SALLES

Mme NANTERN demande plus de lisibilité sur les délibérations de location des salles. Notamment, s'agissant du nombre de mise à dispositions gratuites aux associations.

Le Maire lui répond qu'une refonte complète des conditions de location des salles sera menée dans un objectif d'uniformisation et d'éclaircissement des points de règlement.

M. JAZBINSEK ajoute que la location des salles est une ressource indispensable au budget de la Commune. Au regard du nombre d'associations communales, il est nécessaire de limiter en nombre ces mises à disposition gratuites.

REHABILITATION DU SOL DE LA SALLE DES FETES

Le Maire est interpellé à la fois sur le type de sol proposé, à savoir du carrelage, et sur l'urgence de mener ce programme de travaux.

Il indique que ces travaux ne sont pas prioritaires mais souligne que depuis l'année dernière et les premiers échanges, la situation s'est encore aggravée.

Il ajoute que le grès cérame pourra apporter plus de durabilité. En l'occurrence, le reste du site est déjà dans cette matière.

L'option de ne remplacer que les parties les plus dégradées a été étudiée, elle ne résoudrait le problème que temporairement et de plus elle est coûteuse.

Le programme sera encore à affiner, la décision sera prise en fonction du coût et du type de matériaux répondant au mieux à nos usages.

PLATEAU SURELEVE LOTISSEMENT LE VERGER

Mme GAMEL rappelle que ce carrefour souffre actuellement d'un manque de visibilité lié aux murs d'enceinte des habitations.

Elle ajoute que le plan prévoit un rétrécissement de la voie au droit du plateau ce qui va complexifier le passage. L'option des feux tricolores n'était-elle pas plus appropriée ?

Le Maire lui indique que c'est l'objectif même de l'ouvrage, il s'agit de ralentir mécaniquement les véhicules. L'installation de feux, en plus du coût prohibitif, ne s'avère plus nécessaire avec la généralisation de la limitation à 30Km/h.

Le programme a été élaboré par un bureau d'études et validé techniquement par l'UTT car il s'agit d'une route départementale.

TRAVAUX DE VOIRIE

OBJET	ENTREPRISE	TTC	INFORMATIONS
NIVELAGE DE LA PARCELLE ARRIERE DU 5 RUE DE L'EGLISE	MIRAY ET FILS	3 600 €	Parking provisoire, à mettre en service en 2026 en période estivale.
POSE DE LAITIER EN REGIE SUR LE CHEMIN RURAL SORTIE RUE SAINT JEAN VERS CIMETIERE	GEDIMAT/ LOXAM	5 400 €	Laitier + location matériel.
TRAVAUX VOIRIE RUE DES PARCS	KLEIN	17 229 €	Initialement prévus, les travaux complémentaires en régie sont suspendus , pour l'instant la situation est stable.
REPARATION NIDS DE POULE AU BLOW PATCH IMPASSE ECOLES ET RUE PRES	SBTP	3 900 €	Prestation expérimentée non concluante, pas de possibilité de rattrapage par le prestataire.

TRAVAUX BATIMENTS

SITE	TYPE	OBJET	ENTREPRISE	HT
GYMNASE/ SALLE DES FETES	Electricité	Divers éclairage dont tribunes et mise aux normes	SCANNELLA	5 201 €
FOYER	Chauffage	Réparation pompe et conduites chaufferie	G. JEANNOT	1 684 €

TRAVAUX– SUBVENTIONS ACCORDEES

TRAVAUX	OBJET	SUBVENTION	MONTANT
PLATEAU ROUTIER LOT LE VERGER	DEPARTEMENT MOSELLE	AMISSUR 2025	15 000 € 30%
TRAME VERTE ET BLEUE – VOLET PLANTATIONS	REGION GRAND EST	Appel à projets trame verte et bleue	21 480 € 80%

INONDATION DE LA CHAUFFERIE DE L'EGLISE DE FOLKLING

Le Maire informe sur les dégâts subis dans le local chaufferie constatés le 29.10.2025.
Près d'1.50 mètres d'eau ayant noyé la chaudière fioul et nécessité l'intervention des pompiers.

Après analyse, il s'avère que toutes les eaux de pluie de la mairie et de l'église ruissèlent sous le parvis par une conduite bouchée par des racines de conifères.

Il est nécessaire de mettre en place un système de pompage automatique pour éviter que cela ne se reproduise.

De plus, pour changer la chaudière nous sommes confrontés à un défi technique car le parvis a été réalisé après installation de la chaudière et l'on n'accède au site que par des escaliers exigus. La seule possibilité à ce jour est de trouver un modèle démontable et remontable.

Le Conseil de Fabrique et la Commune ont déclaré le sinistre aux assureurs.

STAGIAIRE ECOLE MATERNELLE

L'école accueille une stagiaire ATSEM du 01/12/2025 au 27/03/2025 à raison de 308 heures. Cette aide sera indéniable au regard des effectifs de – 6 ans.

DIVERSES QUESTIONS

Mme GAMEL signale des grilles bouchées au niveau des fossés le long du RD31C.
L'information sera transmise au service technique.

Mme NANTERN a été interpellée sur la présence d'enfants en difficulté au groupe scolaire.
Les enfants nécessitant une prise en charge individuelle sont accompagnés, l'école revêt un caractère inclusif et met en place l'organisation nécessaire, cela ne relève pas d'une compétence communale.

Mme HOULLE a été sollicitée par l'association "Entr'aide cancer" de Behren pour une représentation à Folkling.
L'association est invitée à contacter la Mairie sur ce point.

Le Maire M. Bernard DE FEYTER	Le Secrétaire de Séance Mme Marie – Rose NANTERN